

Le secrétariat de la section Internationale du CEIPI est à votre disposition pour toute information complémentaire:

Anne-Catherine BRUNCK

Centre d'Études Internationales de la Propriété Intellectuelle (CEIPI)

Section Internationale

Université de Strasbourg

Bâtiment LE CARDO

7 rue de l'Ecarlate

CS 20024

FR-67082 STRASBOURG Cedex

Tél. +33 (0)3 68 85 88 93

Fax +33 (0)3 68 85 85 66

brunck@ceipi.edu

www.ceipi.edu

**Organisation locale:**

Coordinateur

Thierry DEBLED

Tél: +32 478 539 251

thierry.debled@ceipi.edu

**Les cours sont donnés le mardi soir de 16h30 à 19h30 en visio-conférence, et/ou dans les locaux de l'Office Belge des Brevets (Boulevard Albert II, 16 à B-1000 Bruxelles).**



**Tuteurs:**

Les tuteurs de la section internationale sont principalement des mandataires agréés en brevets européens, mais également des agents de l'Office Européen des Brevets, de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle ou encore des experts reconnus dans le domaine de la propriété intellectuelle (universitaires, magistrats ou avocats par exemple), de nationalités et de profils professionnels divers. La diversité de leur origine reflète le caractère européen et pluridisciplinaire des formations assurées.

De nombreux tuteurs travaillent dans l'industrie ou au sein de cabinets reconnus pour leur expertise dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Voici la liste des tuteurs pour le cours de base de 2024 :

- Charles Bernard** (Avocat, Janson)
- Marco Connor** (Mandataire Agréé, Pecher & Partners)
- Thierry Debled** (Mandataire Agréé, Pecher & Partners)
- Elisabeth Debleser** (Mandataire Agréé, Awa)
- Evelyne Gridelet** (Mandataire agréé, Vesuvius)
- Cathy Kourgias** (Mandataire Agréé, Calysta)
- Francis Leyder** (Mandataire Agréé, Gevers)
- Romain Lobera** Mandataire Agréé, Calysta)
- Claude Quintelier** (Mandataire Agréé, Kirkpatrick)
- Marie Rassart** (Mandataire Agréé, AGC Glass Europe)
- Joëlle Van Malderen** (Mandataire Agréé, Awa)



# Formation de base en droit européen des brevets

## Bruxelles 2024

La formation de base en droit européen des brevets fournit aux futurs praticiens en brevets un enseignement systématique et complet sur les fondements juridiques ainsi que sur la pratique en matière de droit européen des brevets. Depuis de nombreuses années, le CEIPI



élabore un programme de formation de base en droit européen des brevets, qui s'adresse en premier lieu aux futurs mandataires agréés auprès de l'OEB.

La formation de base en droit européen des brevets préparée et organisée par le CEIPI, dure deux ans et commence en janvier.

Actuellement, 350 participants suivent des cours proposés dans les villes suivantes : Aix-la-Chapelle, Anvers, Bâle, Barcelone, Berlin, Bruxelles, Bucarest, Budapest, Cologne, Copenhague, Darmstadt, Dublin, Düsseldorf, Göteborg, Hanovre, La Haye, Helsinki, Istanbul, Lausanne, Lisbonne, Ljubljana, Londres, Ludwigshafen, Lyon, Madrid, Manchester, Milan, Munich, Oslo, Paris, Prague, Riga, Rome, Stockholm, Stuttgart, Ulm, Varsovie, Vienne et Zurich.

Cette formation de base, aussi destinée à permettre de préparer plus facilement l'examen européen de qualification, est prévue pour accompagner l'exercice de la profession; il importe qu'elle commence pour le futur praticien en brevets le plus rapidement possible

après son entrée dans un cabinet de mandataire agréé ou dans un service de brevets. La liste des thèmes traités permet de s'inscrire à la plupart des cours même après la première année.

CEIPI  
Formation de base en droit européen des brevets  
Année 1 - Droit Matériel

Session 2024

Chapitre	Matière	Tuteur	Date
<b>A</b>	<b>Introduction générale</b>		
A.1	Introduction au droit de la propriété intellectuelle		
A.2	Le brevet et autres titres de proprotection des inventions	Elisabeth Debleser	16.01.2024
A.3	L'histoire du droit des brevets		
A.4	Les conventions internationales en matière de brevet		
<b>B</b>	<b>Introduction au droit Européen des brevets</b>		
B.1	Introduction à la Convention sur le brevet européen		
B.2	Introduction au PCT	Thierry Debled	23.01.2024
B.3	Interprétation de la CBE et du PCT		
B.4	Dispositions institutionnelles		
B.5	Langues officielles et traduction	Elisabeth Debleser	06.02.2024
B.6	Représentation devant l'OEB et pour le PCT	Evelyne Gridelet	20.02.2024
<b>C</b>	<b>Brevetabilité</b>		
C.1	Inventions brevetables et non brevetables; application industrielle	Claude Quintelier	19.03.2024
C.2	Etat de la technique (3h)	Romain Lobera	26.03.2024
C.3	Etat de la technique (suite; 1h) et Nouveauté (2h)	Romain Lobera	09.04.2024
C.4	Exceptions à la brevetabilité; applications thérapeutiques	Marie Rassart	23.04.2024
C.5.1	Activité inventive (1ère partie)	Marco Connor	14.05.2024
C.5.2	Activité inventive (2ème partie)	Marco Connor	28.05.2024
C.6.1	Unité d'invention	Cathy Kourgias	4.06.2024
C.6.2	Description de l'invention	Cathy Kourgias	11.06.2024
C.6.3	Revendications	Marco Connor	02.07.2024
C.7	Priorité selon la CBE, la CUP et le PCT	Francis Leyder	03.09.2024
C.8	Etude de cas: brevetabilité	Evelyne Gridelet	17.09.2024
<b>D</b>	<b>Le droit au brevet européen</b>		
D.1	Désignation de l'inventeur		
D.2	Droit de déposer, droit au brevet	Francis Leyder	01.10.2024
D.3	Litige en matière de revendication du droit au brevet		
<b>E</b>	<b>Droits conférés par le brevet européen et par la demande</b>		
E.1	Droits conférés par le brevet européen	Joëlle van Malderen	15.10.2024
E.2	La protection accordée à la demande		
E.3	Interprétation du brevet (de la demande)	Cathy Kourgias	05.11.2024
E.4	Contrefaçon et sanction	Charles Bernard	26.11.2024
<b>F</b>	<b>Le brevet Européen en tant qu'objet de propriété</b>		
F.	Transfert et constitution de droits (Cession et licence)	Marie Rassart	03.12.2024
<b>G</b>	<b>Information de l'OEB de l'OMPI</b>		
G.1	Information du public		
G.2	Registre européen des brevets	Thierry Debled	17.12.2024
G.3	Publications périodiques		
G.4	Echange d'informations entre les instances officielles		